



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 119 b) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Lettre datée du 11 décembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le rapport de votre représentant spécial chargé d'étudier la situation des droits de l'homme au Cambodge, transmis par vos soins à l'Assemblée générale des Nations Unies. Après ma déclaration du 12 novembre 2001 devant la Troisième Commission à sa trente-septième séance et alors que la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale touche à sa fin, je me permettrai de faire les mises au point suivantes :

J'ai le très grand regret de vous informer que le rapport en question est absolument fallacieux et procède par insinuations, comme le montre son résumé, où il est écrit en toutes lettres que « quatre grands maux dont souffre la société cambodgienne et qui sont étroitement corrélés sont la pauvreté, la violence, la corruption et l'anarchie ». Ce diagnostic sans rapport avec la réalité est intolérable pour des observateurs objectifs, dont les diplomates étrangers et les agents des centaines d'ONG qui travaillent dans le pays. Le Cambodge est parti en guerre contre la pauvreté et a fait d'immenses progrès vers un retour au calme général. La déroute finale des Khmers rouges nous a permis de retrouver enfin notre stabilité politique. Avec l'accélération de notre essor économique et l'édification de bases solides propres à assurer notre développement durable et notre prospérité sur le long terme, nous comptons bien parvenir à la stabilité macroéconomique. Notre croissance économique, notre stabilité politique et les progrès que nous avons accomplis en matière de droits de l'homme et de démocratie sont des évidences pour la communauté internationale. Le Cambodge d'aujourd'hui est une nation en plein essor résolument engagée sur la voie de la démocratie et de l'État de droit, un membre honorable des Nations Unies et des organisations régionales et internationales. Il compte peut-être parmi les pays les plus pauvres, mais il est loin d'être en proie à l'anarchie. Cette allégation est grave et inadmissible. Il est inexcusable qu'un fonctionnaire de l'ONU fort bien rémunéré se permette de faire



des remarques insultantes à l'encontre d'un État Membre, car nul ne possède le pouvoir sacré d'énoncer des jugements. Le rapport sur la situation des droits de l'homme dont il s'agit ici concerne un pays en plein processus de développement. Or, le droit au développement et à la sécurité font également partie des droits de l'homme, et il est troublant que le Représentant spécial ait choisi de passer sous silence les réussites du Gouvernement royal du Cambodge dans ces domaines. Je suis sûr que s'il prenait la peine de relire le projet de rapport qui lui a été soumis, surtout après les missions qu'il a effectuées avec tous les honneurs dans notre pays, il n'aurait pas qualifié le Cambodge de pays anarchique.

Les paragraphes 27 et 28 du rapport sont totalement aberrants. Ils donnent l'impression que le Gouvernement royal du Cambodge est extrêmement barbare, alors qu'en réalité il s'est efforcé de procurer des terres productives aux agriculteurs et de leur offrir des titres de propriété foncière quand il en avait. Dans le cadre de son programme de distribution, il a grand pris soin de débarrasser les terres de leurs mines antipersonnel et munitions non explosées avant de les mettre à la disposition des paysans. Mais pour garantir totalement la sécurité de leur hôte lors de sa visite sur le terrain, les autorités locales cambodgiennes ont tenu à faire une deuxième vérification du travail effectué précédemment en envoyant une équipe de déminage avancée, que le Représentant spécial a vu de ses propres yeux. L'idée même que des dirigeants responsables pourraient envoyer leurs propres concitoyens vivre dans des zones infestées de mines en faisant si peu de cas de leur sécurité et de leurs conditions de vie nous semble inconcevable. Les contre-vérités contenues dans le rapport ont été accueillies avec stupeur par tous au Cambodge, et elles ont été dûment signalées au Représentant spécial lors de sa récente visite au Cambodge.

Il faut espérer que le Représentant spécial est satisfait de l'explication officielle qui lui a été donnée au plus haut niveau et qu'il est désormais convaincu que le Gouvernement royal du Cambodge a un sens de ses responsabilités très supérieur à ce qu'il a insinué. Le très long rapport établi pour lui par une équipe zélée assène beaucoup d'autres contre-vérités tendancieuses. Mais je ne voudrais pas abuser de votre temps, et je m'abstiendrai donc de relever toutes les exagérations et aberrations qu'il contient, ou d'évoquer les préoccupations dont il fait état à propos d'événements imaginaires qui ne sont jamais produits au Cambodge.

Pour terminer, j'aimerais saisir cette occasion pour vous dire ma sincère gratitude pour la bienveillante assistance que vous-même et votre organisation prodiguez au peuple cambodgien, et pour vous assurer que le Gouvernement royal est toujours disposé à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies de toutes les manières possibles.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 119 b) de l'ordre du jour.

Je vous informe par ailleurs que j'ai pris la liberté d'envoyer copie de la présente lettre à Mme Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(Signé) Ouch **Borith**